

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 25 avril 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 24 avril, du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions n° 1 de M. Axworthy et n° 2 de M. Langdon (p. 4001).

M. le Président: Comme je l'ai dit à la Chambre mardi dernier, dans ma déclaration préliminaire au sujet des motions figurant au *Feuilleton* des avis à l'étape du rapport de ce projet de loi, je suis maintenant prêt à entendre les arguments de procédure que les députés souhaiteraient présenter à propos des motions pour lesquelles j'ai dit que la procédure pouvait poser des problèmes à la présidence.

Je demanderais aux députés, lorsqu'ils interviendront sur une motion ou un groupe de motions, de préciser les numéros de motion concernés. Cela devrait permettre une présentation plus ordonnée. Je donne la parole au député d'Essex-Windsor (M. Langdon) sur la motion n° 3.

M. Langdon: Monsieur le Président, pensiez-vous que nous allions procéder motion par motion, ou que nous pouvions commenter votre ensemble de décisions globalement?

M. le Président: J'avais l'intention de donner la parole à tous les députés qui souhaitent faire des commentaires sur toutes les questions de procédure. J'espère que tous les députés qui le feront préciseront les motions sur lesquelles porteront leurs commentaires. J'ai simplement commencé par le député d'Essex-Windsor parce que sa motion est la première sur la liste de celles qui posent un problème de procédure.

M. Axworthy: Monsieur le Président, puisque cela déterminera la marche à suivre, peut-être pourriez-vous nous préciser si vous voulez que nous suivions les décisions que vous avez rendues sur les motions ou que nous fassions des commentaires sur l'ensemble. Dans l'affirmative, je pense que si nous devons intervenir sur l'ensemble des décisions, nous devrions en tant qu'opposition officielle pouvoir être les premiers à présenter nos arguments.

M. le Président: Je pense que c'est une proposition acceptable. Je m'en remets à la Chambre. Je pensais qu'il serait plus facile de laisser intervenir tous ceux qui le souhaitaient plutôt que d'avoir des interventions en série. Toutefois, je donne la

parole au député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) sur la question de procédure.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, comme je l'ai dit au début du débat à l'étape du rapport, nous avons une grande reconnaissance à l'Orateur et aux services du greffier qui ont consacré beaucoup de temps à essayer de mettre de l'ordre dans certains des amendements très complexes que nous avons présentés. Nous tenons à dire que nous sommes d'accord en grande partie avec bon nombre des regroupements que vous avez proposés à la Chambre. Toutefois, je souhaiterais préciser que les amendements qui ont été proposés ne visaient nullement à modifier substantiellement ou à redéfinir le projet de loi, mais étaient au contraire proposés dans un esprit d'évaluation constructive et dans le désir d'améliorer un projet de loi qui constitue l'un des textes critiques de notre législation économique, peut-être même les plus critiques de tous ceux qui nous ont été soumis au cours de cette session.

Bien qu'une grande partie de ces décisions nous ait donné entière satisfaction, nous souhaiterions contester certains commentaires concernant la recevabilité, car nous estimons que les amendements que nous avons présentés étaient parfaitement conformes à l'esprit du projet de loi et à l'esprit dans lequel le Président a essayé de redéfinir l'orientation du débat à l'étape du rapport.

La motion n° 3 est inscrite au nom du NPD, mais pour que le débat soit plus intéressant, je pourrais peut-être suggérer un moyen de rendre cette motion recevable. Je le mentionne simplement parce que je sais que la critique du NPD abordera des questions de procédure. Selon moi, cette motion serait nettement recevable si on la modifiait pour qu'elle dise à peu près ceci: «A rechercher, dans l'intérêt des Canadiens, le meilleur rendement possible de l'investissement antérieur par des non-Canadiens.» Nous pourrions alors avoir une discussion très utile à ce sujet à la Chambre. Je ne fais que le signaler en passant, peut-être davantage pour que la critique du NPD et vous-même, monsieur le Président, en preniez note.

Nous nous inquiétons beaucoup du sort de la motion n° 26. L'inclusion du type d'industrie en question dans l'article des exemptions ne ferait que refléter diverses autres dispositions du projet de loi qui ont déjà été acceptées en principe.

• (1110)

Cet amendement vise simplement à ajouter aux opérations exemptées ce que nous appellerions des industries d'importance stratégique. Je signale à cet égard que le projet de loi lui-même, surtout l'article 48, contient des renvois à la Loi sur les banques, qui interdit les investissements au-delà d'une certaine limite dans le système bancaire. En outre, l'article 10h) du projet de loi exempté du processus d'examen toutes les opérations qui sont visées par l'article 307 de la Loi sur les banques. Autrement dit, le projet de loi reconnaît déjà qu'il peut y avoir certaines exemptions. En outre, à l'article 10k), le projet de loi